



Vingt-sixième session
Nairobi, 8–12 mai 2017

Projet de compte rendu du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt-sixième session

I. Organisation de la session (points 1 à 4 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

1. La vingt-sixième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été ouverte le lundi 8 mai 2017 à 11 h 20 par M. Michal Mlynar, Président du Conseil d'administration.
2. Souhaitant la bienvenue aux participants, il a appelé leur attention sur l'importance particulière de la session actuelle, la première à se tenir après la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) organisée à Quito en octobre 2016, au cours de laquelle les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les représentants de haut niveau avaient adopté le Nouveau Programme pour les villes.
3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Sahle-Work Zewde, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN); M. Antonio Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (par vidéo préenregistrée); M. Erik Solheim, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); M. Joan Clos, Directeur exécutif d'ONU-Habitat; M. Peter Thomson, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies; et M. Uhuru Kenyatta, Président du Kenya.
4. Dans sa déclaration, la Directrice générale a précisé que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était déterminé à changer le discours relatif au continent africain et que l'ONUN, accueillant à la fois le PNUE et ONU-Habitat, les deux seuls programmes des Nations Unies à avoir leur siège dans l'hémisphère Sud, était bien armé et disposé à participer à ce changement. Quelques jours après sa prise de fonctions, le Secrétaire général a participé à la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba en janvier 2017, au cours de laquelle il a transmis un message de solidarité et de respect pour les dirigeants africains. Il a indiqué qu'il souhaitait introduire plus de flexibilité, de responsabilité, de décentralisation et de simplification dans la façon dont l'ONU menait ses activités.
5. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif du PNUE a indiqué que l'avenir de l'humanité se trouvait dans les villes et que la moitié de la population mondiale vivait déjà en milieu urbain, cette proportion s'approchant rapidement de 60 % à l'échelle mondiale et frôlant déjà 80 % en Amérique latine. Bien que cette évolution méritait d'être saluée étant donné les liens étroits entre l'urbanisation et la réduction de la pauvreté, il a indiqué que les villes du monde se devaient de relever les défis communs consistant, entre autres, à rendre les villes plus vertes, à protéger et développer les espaces verts, à mettre en place des systèmes de transport en commun et à améliorer la gestion des déchets, et qu'ONU-Habitat jouait un rôle essentiel dans la prestation d'une assistance et d'un appui à cette fin. Il a noté que des investisseurs s'orientaient vers l'économie verte, en soulignant leur prévision d'un avenir plus respectueux de l'environnement. Afin d'accélérer une évolution dans ce sens, il a souligné qu'il

était nécessaire de mettre en place une économie circulaire et de renforcer les partenariats entre les gouvernements, l'ONU et le secteur privé, ainsi qu'entre les organismes de l'ONU, comme l'a demandé le Secrétaire général.

6. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif d'ONU-Habitat a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement kényan pour son appui constant en tant que pays hôte et a déclaré que le Nouveau Programme pour les villes, adopté à Quito en octobre 2016, avait ouvert la voie à un changement de paradigme vers un nouveau modèle d'urbanisation destiné à appuyer les importantes transformations socioéconomiques qu'il entraînerait dans la décennie à venir, en particulier en Afrique. L'urbanisation était inévitable et représentait une occasion à ne pas manquer pour la prospérité, la croissance et le développement pour tous à condition que le processus soit correctement géré, faute de quoi elle pourrait présenter un risque pour la paix et la sécurité. Le Nouveau Programme pour les villes était donc un plan d'action qui constituait un cadre de coopération visant à résoudre les problèmes complexes de l'urbanisation durable, notamment en créant de nouveaux emplois et moyens de subsistance en milieu urbain. Ces questions ne pouvaient toutefois pas être traitées isolément les unes des autres, et l'une des approches novatrices mises en avant par le Nouveau Programme pour les villes reposait sur le concept de dialogue entre le gouvernement central et les collectivités territoriales.

7. Forte de plus de 40 années d'expertise internationalement reconnue dans le domaine de l'urbanisation et des établissements humains, ONU-Habitat comptait parmi ses plus grands atouts sa combinaison de capacités normatives et opérationnelles et représentait l'instance de référence pour l'urbanisation durable. Elle était donc bien armée pour appuyer l'exécution du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif n° 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables), ainsi que d'autres objectifs présentant des composantes urbaines. Il se réjouissait à l'idée de travailler avec les participants sur le projet de plan stratégique révisé pour la période 2014–2019 et de profiter de leur appui pour renforcer les travaux et les capacités d'ONU-Habitat afin d'accroître sa réactivité, son efficacité et sa responsabilité. Dans ce contexte, il s'est félicité de la création, par le Secrétaire général de l'ONU, du Groupe indépendant de haut niveau chargé de réaliser une évaluation fondée sur les faits d'ONU-Habitat, notamment de formuler des recommandations destinées à le renforcer. Les membres du Groupe, a-t-il déclaré, pourraient assister aux résultats de la transformation dans le développement urbain durable grâce aux programmes d'ONU-Habitat, notamment la participation d'un large éventail de partenaires et de parties prenantes du monde entier, qui avaient également généreusement fourni des efforts volontaires en vue de l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes. C'est grâce à ces choix efficaces, à une conception de qualité et à l'engagement public qu'avaient été accomplis des progrès socioéconomiques et environnementaux, et obtenus des résultats positifs de l'urbanisation durable. Le Nouveau Programme pour les villes s'établissait donc comme un outil essentiel de planification, de conception et de financement de villes durables dans le monde entier.

8. Dans son allocution, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que, parce qu'il visait à rendre les villes et les établissements humains plus inclusifs, résilients et durables, le Nouveau Programme pour les villes, axé sur l'action, complétait utilement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Respecter ces instruments et mettre en œuvre les objectifs de développement durable étaient le meilleur espoir d'un avenir sûr, dans la mesure où ils représentaient le plan directeur pour la durabilité de la vie humaine et étaient inextricablement liés à la santé, au dynamisme, à la qualité et au succès des établissements urbains. Compte tenu de leur contribution notable à l'économie nationale et de l'attrait qu'elles exerçaient sur de nombreuses communautés pour toutes sortes de raisons, les villes jouaient un rôle toujours plus déterminant mais les normes en matière de logement et d'assainissement, entre autres, demeuraient insuffisantes pour atteindre les objectifs de développement durable. Les attentes non satisfaites pouvaient alimenter une violence face à laquelle les femmes et les enfants étaient souvent les plus vulnérables, tandis que les dégâts causés à l'environnement par les émissions de carbone, la pollution, les déchets et la mauvaise planification poussaient l'humanité toujours plus près du précipice de la non-viabilité.

9. L'accent placé par la réunion sur les possibilités d'une mise en œuvre effective du Nouveau Programme pour les villes était donc opportun et nécessaire à la réalisation de progrès communs. Les manifestations à venir telles que le deuxième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif n° 14 constituaient d'autres exemples encore d'occasions concrètes dont il fallait tirer parti pour créer des sociétés plus durables, justes et inclusives. Le désir évident de changement devrait donc se manifester par la promotion d'une approche au développement fondée sur les droits et axée sur les personnes; une sensibilisation accrue de l'opinion publique mondiale quant aux mesures essentielles de transformation figurant dans le Nouveau Programme pour les villes et le Programme 2030; la prise de mesures aux niveaux national et

international pour libérer les milliers de milliards de dollars nécessaires au financement de cette transformation, notamment la création d'un environnement propice à l'investissement durable, et la promotion d'une participation rapide du secteur privé à la mise en œuvre des objectifs de développement durable; le renforcement de l'action et de la collaboration multipartites, en particulier dans les villes; l'ouverture face à la technologie et l'innovation; et la garantie que l'ONU était à même de faciliter cet engagement et d'aider les pays qui en avaient besoin.

10. Dans l'intérêt du bien commun, le Président de l'Assemblée générale a instamment prié que l'on appuie les propositions de réforme de l'ONU prévues dans les domaines du développement, de la paix et de la gestion, lesquelles ne manqueraient pas d'avoir un impact sur les travaux d'ONU-Habitat. De même, il a exhorté tous les participants à assister à la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, qui se tiendrait en août 2017, pour entendre les réponses apportées aux propositions du Secrétaire général et de son groupe de haut niveau concernant la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et le renforcement d'ONU-Habitat. Les débats seraient d'une importance cruciale, a-t-il dit, s'agissant de garantir que l'ONU était à même d'accompagner les progrès et de catalyser le changement dans les villes et les établissements humains du monde par son appui à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030, lesquels étaient étroitement liés.

11. Dans son discours liminaire, M. Kenyatta a déclaré que la session en cours du Conseil d'administration était un jalon important pour ONU-Habitat, car il s'agissait de la première session depuis l'adoption du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes; ce dernier, a-t-il ajouté, constituait la base à partir de laquelle il fallait réexaminer le mandat d'ONU-Habitat, ainsi que son positionnement au sein du système des Nations Unies. Invitant les participants à faire preuve de la détermination requise pour saisir les occasions et relever les défis inhérents à sa mise en œuvre, il a déclaré que la première étape consistait à envoyer un message politique fort, un message d'appui, et que le Kenya, qui continuait d'accorder toute sa confiance à ONU-Habitat, œuvrerait de manière constructive avec les autres parties prenantes dans ce domaine. Le fait que la population urbaine mondiale était supposée augmenter de quelque 3,5 milliards de personnes d'ici à 2050, dont près de 90 % en Afrique et en Asie, était un sujet de grande préoccupation pour tous. L'urbanisation au Kenya, dont la capitale devait atteindre 6 millions d'habitants en 2030, avait été fortement influencée par la création de 47 comtés, a-t-il dit, et les gouvernements desdits comtés joueraient un rôle crucial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à l'échelon national. Son Gouvernement, conformément au Programme 2030, encourageait une planification et un aménagement régionaux et urbains intégrés et recourait également à des technologies nouvelles et durables pour la construction de logements respectueux de l'environnement, et à l'énergie verte pour les établissements humains.

12. La collaboration, les partenariats et la volonté de partager avec d'autres les enseignements tirés dans ces domaines étaient essentiels pour réaliser le changement de paradigme et la vision commune des liens existant entre croissance économique, niveau de vie et durabilité de l'environnement, résumés dans le Nouveau Programme pour les villes. Le premier pas, à son avis, consistait à habiliter ONU-Habitat à servir de point focal pour une urbanisation durable et des établissements humains disposant de ressources suffisantes et prévisibles. À cette fin, M. Kenyatta a instamment prié les autres États membres de suivre l'exemple du Kenya lors de la précédente session du Conseil d'administration et de verser davantage de contributions volontaires. ONU-Habitat devait pour sa part réformer son organisation et sa structure et mettre en place des stratégies plus novatrices de mobilisation des ressources. Le Président s'est donc félicité de la nomination par le Secrétaire général des Nations Unies d'un groupe d'experts de haut niveau chargé de procéder à une évaluation indépendante d'ONU-Habitat fondée sur des données factuelles, et il attendait avec intérêt les recommandations du groupe, lesquelles aideraient à rendre ONU-Habitat plus efficace et efficient et davantage responsable de ses décisions, dans le cadre du débat sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes qui se tiendrait à la réunion de haut niveau pendant la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

13. M. Kenyatta a conclu en félicitant le Directeur exécutif d'ONU-Habitat de sa contribution essentielle en tant que Secrétaire général d'Habitat III, saluant le succès de la Conférence et lui souhaitant une bonne continuation sachant que son mandat arrivait à expiration en 2017, et a déclaré la vingt-sixième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat ouverte.

14. Le texte du message du Secrétaire général est reproduit dans l'annexe II du présent compte rendu.

15. Après ces déclarations liminaires, les Prix mondiaux de l'habitat pour 2016–2017 ont été décernés. Le premier lauréat était la *Nubian Vault Foundation* (Association la Voûte nubienne), qui avait mis en œuvre avec succès un programme pour la création de logements adéquats dans la région du Sahel, dans le cadre de ses travaux visant à fournir des logements abordables et durables au plus grand nombre de personnes possible. Le deuxième lauréat était *More than Housing* (Plus qu'un logement), une

coopérative suisse de logement qui fournissait des foyers à des personnes issues d'horizons divers et présentant des niveaux de revenu très différents et qui, dans ce contexte, entendait également promouvoir une éthique de prise d'initiatives et d'auto-organisation.

B. Participation

16. Les États membres du Conseil d'administration ci-après étaient représentés : [à compléter]
17. Les États ci-après, non membres du Conseil d'administration, étaient représentés : [à compléter].
18. Les observateurs de [à compléter] auprès d'ONU-Habitat ont également participé à la session.
19. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés : [à compléter]
20. Les représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont également assisté à la réunion : [à compléter].

C. Élection du Bureau

21. À sa 1^{re} séance plénière, tenue dans la matinée du lundi 8 mai 2017, le Conseil d'administration a élu les membres du Bureau ci-après pour la session :

Président:

M. Venkaiah Naidu (Inde)

Vice-Présidents :

M. Franz Marré (Allemagne)

M. James Macharia (Kenya)

[À désigner] (XX)

Rapporteur :

M. Andrey Chibis (Fédération de Russie)

22. À sa 3^e séance plénière, tenue dans la matinée du mardi 9 mai 2017, il a été convenu que le représentant de la Colombie ferait provisoirement office de Vice-Président pour la durée de la séance en cours, en attendant qu'un Vice-Président soit élu par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

D. Vérification des pouvoirs des représentants

23. Conformément au paragraphe 2 de l'article 16 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Bureau a informé le Conseil, à sa 5^e séance plénière, tenue dans la matinée du mercredi 10 mai, qu'il avait examiné les pouvoirs soumis par les délégations assistant à la vingt-sixième session du Conseil et les avait jugés recevables. Le Conseil a approuvé le rapport du Bureau sur les pouvoirs à la même réunion.

E. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

24. À sa 1^{re} séance plénière, tenue dans la matinée du lundi 8 mai 2017, le Conseil d'administration était saisi de l'ordre du jour provisoire de la session (HSP/GC/26/1).
25. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour suivant pour sa vingt-sixième session :
 1. Ouverture de la session.
 2. Élection du Bureau.
 3. Vérification des pouvoirs des représentants.
 4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
 6. Examen des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).
 7. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-sixième session du Conseil d'administration.

8. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2018-2019.
9. Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la session.
12. Clôture de la session.

F. Organisation des travaux

26. À sa 1^{re} séance plénière, le Conseil d'administration a créé un Comité plénier, présidé par M. Macharia (Kenya), auquel il a renvoyé les points 5, 6, 8 et 9 de l'ordre du jour. Le Conseil serait libre d'examiner les questions découlant des points 5 et 7 et d'autres points en séance plénière.
27. Les travaux des séances plénières pour les trois premiers jours de la session ont été répartis en deux parties : un débat de haut niveau comportant un débat général entre les ministres et autres représentants de haut niveau, les premier et deuxième jours; et un dialogue sur le thème spécial de la session entre les gouvernements, les autorités locales et d'autres partenaires, le troisième jour.
28. Le Conseil d'administration a également créé un comité de rédaction pour examiner les projets de résolution dont il était saisi. Il a été convenu que les projets de résolution recommandés par le Comité des représentants permanents et présentés en plénière par son Président, M. James Kimonyo (Rwanda), seraient d'abord examinés par le Comité plénier, que le Comité plénier les soumettrait au comité de rédaction pour qu'il les examine de manière plus approfondie, suite à quoi le Comité plénier transmettrait ces projets de résolution au Conseil d'administration pour qu'il les adopte éventuellement en plénière.
29. Pour l'examen des points de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi des documents correspondants indiqués dans l'ordre du jour provisoire annoté de la session (HSP/GC/26/1/Add.1) ainsi que d'une liste de ces documents classés par point (HSP/GC/26/INF/1).

G. Déclaration de politique générale du Directeur exécutif

30. Présentant sa déclaration de politique générale, le Directeur exécutif a dit qu'il se réjouissait à la perspective de collaborer avec le nouveau Bureau et les États membres à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, à un moment crucial pour l'avenir d'ONU-Habitat et de l'urbanisation durable dans le monde entier. Le processus préparatoire d'Habitat III avait été l'occasion d'une analyse approfondie et pointue de l'évolution de l'urbanisation au cours des vingt dernières années, mettant en évidence le rythme rapide d'urbanisation qui a abouti à la concentration dans des villes d'environ 60 % de la population mondiale en 2016. Cette évolution a fait sortir des centaines de millions de personnes de la pauvreté, y compris en Chine, où la croissance, l'innovation et la création d'emplois résultent du double processus d'industrialisation et d'urbanisation. La croissance urbaine étant actuellement essentiellement le fait des pays en développement, l'Afrique, et surtout l'Afrique subsaharienne, devrait présenter le rythme d'urbanisation le plus élevé des 20 prochaines années.
31. Avant Habitat III, ONU-Habitat a préparé un échantillon représentatif des villes du monde – une étude portant sur 200 villes de plus de 100 000 habitants. Une analyse détaillée de l'échantillon montrait que la consommation foncière liée à l'urbanisation dépassait l'accroissement de la population urbaine, entraînant un étalement urbain anarchique et une diminution de la densité de la population urbaine. Cette tendance représente un défi à l'urbanisation durable, car elle augmentait le coût des services par habitant, ce qui avait une incidence considérable sur la viabilité économique urbaine; elle entraînait une augmentation de la consommation d'énergie, ce qui compromettait la viabilité environnementale; et elle répartissait les populations dans des quartiers séparés, ce qui érodait la viabilité sociale. De plus, le manque grandissant de planification et d'aménagement urbains adéquats dans les villes à la croissance la plus rapide entraînait une augmentation des implantations sauvages et des zones non planifiées. En outre, dans les pays développés comme dans les pays en développement, une grande partie de la population n'avait pas accès à un logement convenable et abordable, ce qui creusait les inégalités urbaines, nuisait au bien-être général et menaçait la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains.
32. La relation entre urbanisation de grande qualité et développement a été soulignée dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », et le Programme 2030, en particulier l'objectif n° 11, qui consistait à faire en sorte

que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Une analyse récente de la contribution de l'urbanisation à une plus grande prospérité avait mis en évidence que le passage à une économie post-industrielle reposant sur les services découlait de la valeur économique considérable, et donc du surcroît de richesse, générée dans les villes du fait des économies d'agglomération. S'agissant de la relation entre urbanisation et changements climatiques, l'augmentation de la consommation de combustibles fossiles dans les villes du fait de l'urbanisation représentait un important défi environnemental dans de nombreuses régions du monde, qui nécessitait un solide engagement en faveur de la décarbonisation des systèmes énergétiques partout dans le monde.

33. Le Nouveau Programme pour les villes avait intégré les enseignements tirés des crises urbaines et de la façon dont ces crises pouvaient être surmontées, et préconisait une action dans trois domaines d'intervention : législation, foncier et gouvernance en milieu urbain; planification et aménagement urbains; économie urbaine et finances municipales. Il préconisait également une étroite coopération entre les autorités aux niveaux central, infranational et local, et le recours à des politiques urbaines nationales.

34. L'urbanisation a été reconnue comme un processus générateur de valeur, un accélérateur du développement et une source de richesse endogène dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. En conséquence, certains États membres ont demandé à ONU-Habitat de leur fournir un appui technique afin d'accélérer leurs processus d'amélioration urbaine de fond, et ONU-Habitat étudiait les relations triangulaires avec les banques de développement et les villes en vue d'élaborer des méthodes novatrices de financement au service de l'urbanisation durable. Dans le cadre de ses stratégies, ONU-Habitat a mis en œuvre le Plan stratégique pour la période 2014–2019 en mettant l'accent sur les principes fondamentaux de l'urbanisation afin de mieux répondre aux besoins des États membres et des villes du monde entier. Du fait de ses sept sous-programmes, cinq bureaux régionaux, quatre domaines prioritaires et quatre questions intersectorielles – égalité des sexes, jeunes, changements climatiques et droits de l'homme –, le plan stratégique constituait un mécanisme efficace et souple pour affecter de manière productive des ressources à des projets, exploiter les synergies et briser les cloisonnements organisationnels, et pour renforcer la coordination entre les activités normatives et opérationnelles.

35. En conclusion, Le Directeur exécutif a souligné les efforts importants qui ont été accomplis par ONU-Habitat pour réduire les coûts, accroître l'efficacité et améliorer la productivité à l'échelle du Programme, et a appelé l'attention des représentants sur l'augmentation des demandes d'appui de la part des États membres ainsi que sur la diminution importante des contributions non préaffectées versées pendant l'exercice biennal 2016-2017. Il est essentiel de renforcer ONU-Habitat pour réaliser les ambitions du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030, et le Directeur exécutif a prié les États membres à apporter leur concours au Programme, en particulier grâce à une augmentation sensible des contributions non préaffectées.

H. Groupe de travail sur le programme et le budget

36. Mme Julia Pataki (Roumanie), Présidente du groupe de travail sur le programme et le budget créé par le Comité des représentants permanents comme suite à la résolution 25/7 afin de renforcer le rôle de supervision des organes directeurs d'ONU-Habitat, a fait rapport sur les travaux que le groupe avait entrepris afin de s'acquitter de son mandat et mis en avant les résultats constructifs, les problèmes rencontrés et les recommandations du groupe.

37. En ce qui concerne les résultats, la Présidente du groupe de travail a déclaré que le groupe de travail a, entre autres choses, assuré des interactions plus fréquentes et plus directes avec le secrétariat; favorisé un plus grand échange d'informations, en particulier sur les aspects opérationnels et financiers du Programme; et permis aux États membres de mieux comprendre les activités du secrétariat, les procédures et la présentation des rapports, ce qui a conduit à un renforcement de la coopération et de la compréhension mutuelle.

38. Parmi les difficultés rencontrées, la Présidente du groupe de travail a appelé l'attention des représentants sur le fait que, entre autres, la relative rareté des réunions avait donné aux États membres une vision fragmentée de la procédure de contrôle; que le suivi de la mise en œuvre des recommandations et l'établissement de rapports à ce sujet avaient été insuffisants; et que les informations n'avaient pas fait l'objet d'un large partage en temps voulu avec tous les États membres.

39. Face à ces défis et à d'autres, le groupe a recommandé que son mandat soit prorogé et inclue le prochain exercice biennal; que des réunions plus régulières soient envisagées en vue d'assurer un suivi continu; qu'il soit prié d'élaborer un processus de mise en œuvre et de suivi de ses recommandations; et que le secrétariat, pour sa part, soit invité à améliorer la qualité d'exécution et le respect des délais en ce qui concerne les mises à jour, les rapports et autres documents à l'intention des États membres.

I. Travaux du Comité plénier (points 5, 6, 8 et 9 de l'ordre du jour)

40. Le Comité plénier créé par le Conseil d'administration à sa 1^{re} séance plénière était présidé par M. Macharia (Kenya), un des trois Vice-Présidents du Conseil. À sa 1^{re} séance, tenue dans l'après-midi du lundi 8 mai 2017, le Président a informé le Comité qu'il examinerait les points 5, 6, 8 et 9 de l'ordre du jour.

41. [À compléter]

J. Travaux du Comité de rédaction et adoption des résolutions

42. [À compléter]

II. Débat de haut niveau et dialogue sur le thème spécial de la vingt-sixième session du Conseil d'administration (points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour)**A. Débat de haut niveau**

43. À sa 2^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du lundi 8 mai 2017, le Conseil d'administration a examiné les points 5 à 8 de l'ordre du jour et engagé le débat général de haut niveau sur ces points. Le débat général s'est poursuivi pendant ses 3^e et 4^e séances, tenues le mardi 9 mai 2017. Un résumé du débat général établi par le Président du Conseil d'administration figure dans l'annexe III du présent compte rendu.

B. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-sixième session

44. À ses 5^e et 6^e séances plénières, tenues le mercredi 10 mai 2017, le Conseil d'administration a tenu un dialogue sur le thème spécial de la session, intitulé « Solutions pour la mise en œuvre effective du Nouveau Programme pour les villes », au titre du point 7 de l'ordre du jour. Le dialogue se composait d'une séance d'ouverture suivie de trois séances portant sur les sous-thèmes du dialogue, comme suit : a) sous-thème 1 : promotion de l'accès à un logement convenable et durable; b) sous-thème 2 : planification intégrée des établissements humains au service de l'urbanisation durable; et c) sous-thème 3 : synergies et financement de l'urbanisation durable. Pendant les débats, qui étaient dirigés par un animateur, plusieurs orateurs sont intervenus, les experts ont présenté des exposés et les participants ont fait des observations auxquelles les experts ont répondu. Un résumé du dialogue figure dans l'annexe IV du présent compte rendu.

III. Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 9 de l'ordre du jour)

45. [À compléter]

IV. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

46. [À compléter]

V. Adoption du rapport de la session (point 11 de l'ordre du jour)

47. [À compléter]

VI. Clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour)

48. [À compléter]

Annexe I

Résolutions et décisions adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt-sixième session

[À compléter]

Annexe II

Message adressé par le Secrétaire général au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa vingt-sixième session

Je remercie tous les participants à la session en cours du Conseil d'administration d'ONU-Habitat de leur engagement en faveur d'un avenir plus durable.

Nous vivons dans un siècle caractérisé par une croissance urbaine sans précédent. Pour la première fois dans l'histoire, les villes abritent plus de la moitié de l'humanité. En 2050, deux personnes sur trois sur Terre vivront dans des zones urbaines.

Je me félicite de l'accent que vous avez mis sur la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes, qui vise à rendre les villes plus vertes, plus propres, plus sûres et plus inclusives.

En adoptant la bonne approche, l'urbanisation peut remédier à l'inégalité, à la stagnation économique, aux changements climatiques et aux catastrophes.

Elle permettra à l'humanité de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Pour parvenir à une vie digne pour tous, nous avons besoin de villes sans criminalité, pollution ni pauvreté – des villes où la diversité est appréciée et où le tissu social est renforcé.

Nous travaillerons de concert avec le Conseil d'administration afin de renforcer les capacités d'ONU-Habitat afin d'aider les pays à réaliser cette vision.

Je vous remercie.

Annexe III

Résumé du débat de haut niveau, établi par le Président

1. De nombreux représentants ont exprimé leur attachement aux buts d'ONU-Habitat et remercié l'organisation de les aider à atteindre les objectifs nationaux en ce qui concerne les villes et établissements humains. L'attachement et la contribution au programme mondial pour les villes de M. Joan Clos, Directeur exécutif et de Mme Aisa Kirabo Kacyira, Directrice exécutive adjointe, ont été fortement appréciés. À la veille de leur départ imminent d'ONU-Habitat, de nombreuses personnes leur ont exprimé leurs meilleurs vœux.
2. Plusieurs représentants ont déclaré que le sujet de la réunion – « Solutions pour la mise en œuvre effective du Nouveau programme pour les villes » – était donc opportun et approprié pour préserver l'attachement démontré lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito en octobre 2016, et se sont également déclarés favorables aux trois sous-thèmes sur la promotion de l'accès à un logement adéquat et durable; la planification intégrée des établissements humains pour une urbanisation durable; et les synergies et le financement pour une urbanisation durable.
3. De nombreux représentants ont exposé leurs objectifs et leurs aspirations pour les établissements humains, à tous les niveaux, du niveau local au niveau mondial, et rappelé le rôle de l'urbanisation durable dans le processus de transformation socioéconomique. Il a été convenu que les villes devaient être bien gérées, grâce à l'adoption d'une approche globale assurant l'harmonisation des différents volets du développement urbain. Les villes devaient être inclusives, s'adaptant à tous les habitants, y compris les groupes marginalisés et vulnérables, et donnant la possibilité à chacun de réaliser son potentiel; elles devaient être sûres et sécurisées; elles devaient être économes en énergie et respectueuses du climat; elles devaient offrir une bonne accessibilité et une connectivité convenable, grâce à la mise en place de systèmes de transport public articulés et bien planifiés; elles devaient être écologiquement viables et offrir des espaces de loisirs à ciel ouvert adaptés; et elles devaient garantir une prestation suffisante de services publics. Plusieurs participants ont déclaré que le logement méritait une attention particulière, compte tenu sa présence dominante dans l'espace urbanisé, et du besoin et du droit fondamental de l'être humain de disposer d'un logement abordable et de bonne qualité, avec la sécurité de jouissance correspondante. D'autres participants ont souligné le rôle des villes en tant que moteurs du développement économique et social du pays, et la nécessité de veiller à ce que les politiques et les stratégies leur permettent de remplir ce rôle, notamment grâce à la fourniture d'une éducation et de formations offrant aux citoyens les compétences nécessaires pour contribuer à la richesse et au bien-être de la ville. Tous ces objectifs exigeaient la mise en place d'une gouvernance efficace qui favorisait les approches concertées et inclusives, qui tenait compte des besoins des individus en matière d'équité, de droits de l'homme et d'égalité des sexes, et qui favorisait les solutions novatrices aux problèmes urbains urgents. Enfin, des structures et des mécanismes institutionnels efficaces étaient nécessaires pour assurer que les villes et établissements humains fonctionnent convenablement, en conformité avec les politiques et les stratégies qui avaient été mises en place.
4. Il existait un consensus sur le fait que la réalisation de ces objectifs et aspirations se heurtait à un large éventail de problèmes. Un nombre important et croissant de citoyens vivaient encore dans des bidonvilles et des implantations sauvages. Des programmes de développement urbain avaient été compromis par un manque de fonds et de ressources. Certains problèmes avaient pris une importance croissante ces dernières années, notamment les flux de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées, la menace d'activités terroristes et la destruction des établissements urbains en raison d'un conflit armé, qui menaçaient tous la stabilité, la gouvernance et la prestation de services en milieu urbain. Toutes les difficultés rencontrées par les établissements urbains étaient exacerbées par la rapidité de l'urbanisation, en particulier dans les pays en développement, l'exode rural participant à l'augmentation du nombre de citoyens. Ainsi, la fourniture de logements décents et abordables représentait un défi redoutable. Parmi les problèmes mis en lumière par les représentants figuraient l'encombrement, la pollution, la dégradation de l'environnement, la pauvreté et la surcharge des services et équipements urbains. En outre, les moyens et les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes auxquels se heurtaient les villes et d'autres établissements venaient souvent à manquer à tous les niveaux de l'État.
5. Plusieurs représentants ont replacé les progrès réalisés sur les établissements humains dans le contexte des conventions et accords internationaux récents englobant le programme pour les villes dans le cadre plus large du développement durable, et ont reconnu l'interdépendance de tous les aspects de la promotion sociale, économique et environnementale. Parmi ces accords figuraient notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable et cibles; l'Accord de Paris sur les changements climatiques; le Programme d'action d'Addis-Abeba issu

de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement; et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. L'objectif de développement durable n° 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables) était particulièrement pertinent, qui était étroitement lié au Nouveau Programme pour les villes adopté lors d'Habitat III et au titre duquel ONU-Habitat devrait apporter un appui effectif aux États membres afin que ceux-ci puissent le mettre en œuvre, en assurer le suivi et communiquer des informations à ce sujet. Un représentant a déclaré que la réalisation de l'objectif n° 11 nécessiterait une organisation et une coordination de qualité, ainsi que la participation d'un large éventail de parties prenantes aux niveaux local, national, régional et international.

6. Plusieurs représentants ont mis en exergue les mesures prises au niveau régional pour appuyer la mise en œuvre au niveau national des mesures prises dans le domaine des établissements humains. La Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, par exemple, s'attalait aux questions de l'urbanisation rapide dans la région et du renforcement de la coopération Sud-Sud; le Forum ministériel arabe sur le logement et le développement urbain, lui, était un mécanisme consultatif destiné à promouvoir des politiques de logement et des stratégies de développement urbain durable dans les pays arabes, sous l'égide de la Ligue des États arabes; l'Union pour la Méditerranée a appuyé cinq projets phares sur le développement urbain durable dans certains pays riverains de la Méditerranée; la Commission économique pour l'Europe a approuvé, en octobre 2015, la Charte de Genève sur le logement durable, destinée à améliorer le caractère durable du logement par des politiques et des mesures efficaces à tous les niveaux, avec l'appui de la coopération internationale.

7. Les participants se sont généralement accordés sur l'importance de la Conférence Habitat III et de ses résultats, en particulier le Nouveau Programme pour les villes, qui était considéré comme un jalon important dans l'action menée pour améliorer l'environnement urbain et un important instrument permettant de prendre des mesures quant aux établissements humains dans les décennies à venir et de promouvoir une approche intégrée et intersectorielle. Plusieurs représentants ont déclaré que leur pays partageait la vision du Nouveau Programme pour les villes. Un représentant a déclaré que cette initiative aiderait les États membres à obtenir un meilleur accès à un logement décent, à réduire les inégalités, à promouvoir une croissance économique soutenue et inclusive, à assurer l'égalité des sexes, à améliorer la santé et le bien-être des êtres humains, à favoriser la résilience et à protéger l'environnement. Un autre représentant a déclaré que le Nouveau Programme pour les villes avait marqué la première étape vers l'amélioration des méthodes de planification et d'administration des zones urbaines de manière orientée vers l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté urbaine, la durabilité de l'environnement et le développement urbain résilient. Bon nombre de représentants ont souligné les liens forts existant entre le Nouveau Programme pour les villes et le Programme 2030, qui compléteraient le caractère global et transversal des objectifs de développement durable. Un représentant a déclaré que le Nouveau Programme pour les villes avait été traduit dans la langue locale de son pays afin d'en améliorer l'accessibilité.

8. Il a été convenu que les objectifs du Nouveau Programme pour les villes ne pouvaient être atteints qu'au moyen de mesures efficaces mises en place par ONU-Habitat, en collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris les acteurs étatiques et non étatiques, appuyées par une volonté politique de la part des responsables politiques et des décideurs. Un représentant a appelé l'attention des participants sur le fait qu'il fallait que les pays et les secteurs coordonnent leur action et que les synergies soient renforcées au sein du système des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour la mise en œuvre intégrale du programme. La nécessité de « localiser » le programme, afin d'adapter son application aux contextes national et local, a été soulignée par un certain nombre de représentants. Le principe de base du programme – selon lequel nul ne devait être laissé pour compte dans les efforts visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions et il fallait associer davantage toutes les parties prenantes, y compris les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, à l'exécution du programme – a été accueilli avec intérêt. Un représentant a salué la Journée mondiale des villes comme l'une des initiatives appuyant la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Plusieurs représentants ont déclaré que la tenue prochaine de la neuvième session du Forum urbain mondial, qui se tiendrait à Kuala Lumpur en février 2018 et qui rassemblerait des experts mondiaux de tous les aspects des établissements urbains, offrirait une occasion importante d'évaluer les avancées rapides réalisées dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de façonner les efforts futurs visant à résoudre les difficultés auxquelles se heurtait la planète en termes d'établissements urbains.

9. De nombreux représentants ont souligné les efforts déployés dans leur pays pour résoudre les problèmes urbains et apporter des améliorations dans tous les aspects de la vie dans les villes. Certains ont mentionné le rôle joué par les politiques urbaines nationales à cet égard. Plusieurs représentants ont estimé que la décentralisation et le transfert des responsabilités aux autorités locales avaient permis de localiser le programme urbain et de mettre en place des solutions adaptées aux problèmes locaux. Une

approche intégrée associant toutes les parties prenantes, y compris les communautés, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales, avait prouvé leur efficacité dans la mobilisation des ressources et des compétences. Plusieurs représentants ont évoqué une législation favorable, des mesures réglementaires, des politiques et des stratégies qui ont aidé à formuler et à appliquer des mesures dans les domaines de la croissance urbaine planifiée, de la construction de logements, de l'amélioration des implantations sauvages, de la lutte contre l'apparition de bidonvilles et de l'étalement urbain, des systèmes de logement social, des investissements dans les infrastructures, de la mobilisation des ressources et de la protection de l'environnement. La génération de revenus pour financer la prestation de services essentiels a été considérée comme un problème particulier, certains citant le partenariat public-privé comme une approche positive. Le rôle des partenaires et des donateurs pour appuyer l'élaboration des politiques et programmes nationaux de développement urbain durable a été salué. Un représentant a indiqué que, dans son pays, l'application d'un cadre pour l'aménagement de l'espace s'était révélée être un outil utile dans la prise de décisions avisées d'investissement en termes d'espace, et qu'un fonds de développement du logement avait été utilisé pour aider à mobiliser des financements à faible taux d'intérêt afin de garantir des logements abordables pour certains groupes de revenus. Un représentant a expliqué comment une autorité de financement des routes avait été créée en collaboration avec le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement. Un autre représentant a indiqué que son pays avait lancé une charte du citoyen pour faire en sorte que les services de base soient accessibles à tous les habitants. Un représentant a souligné l'importance de l'appui apporté aux pays pour aider à la reconstruction dans des situations d'après-conflit. Un autre représentant a déclaré qu'il importait de préserver l'identité culturelle des établissements grâce à une modernisation bienveillante. Enfin, un représentant a indiqué que son pays avait rédigé un document sur les politiques d'architecture pour servir d'orientation à divers modèles d'ensembles résidentiels.

10. Un certain nombre de représentants ont insisté sur le besoin d'un appui, financier notamment, pour atteindre les cibles nationales en matière de développement urbain durable, en particulier en faveur des pays en développement. Un représentant a exhorté ONU-Habitat d'améliorer également les conditions de logement de la population rurale, évoquant le principe intitulé « Fournir des services urbains aux zones rurales » lancé en Inde. Un autre représentant a rappelé que la plupart des personnes déplacées venaient de zones rurales. Plusieurs ont souligné que le principe de responsabilités communes mais différenciées devait former la base de l'assistance internationale. La mise en commun des meilleures pratiques et des connaissances, le transfert de technologies, la coopération Sud-Sud, les investissements dans la recherche scientifique et le renforcement des capacités ont été préconisés comme autant de moyens d'aider les pays à atteindre leurs objectifs nationaux. Un représentant s'est déclaré extrêmement préoccupé par l'insuffisance et l'irrégularité des ressources mises à la disposition d'ONU-Habitat pour appuyer ses travaux, en particulier par la diminution du financement à des fins générales, qui compromettrait l'aptitude de l'organisation à s'acquitter de son mandat. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a souligné qu'il importait de fournir à ONU-Habitat des ressources financières et humaines suffisantes, tout en pressant l'organisation de remédier à ses faiblesses avec lucidité.

11. Plusieurs représentants ont annoncé qu'ils parraineraient ou appuieraient les projets de résolution dont le Conseil d'administration était saisi. Un représentant a demandé aux participants de limiter la teneur de leurs projets de résolution au mandat d'ONU-Habitat et aux objectifs du Nouveau Programme pour les villes et de s'abstenir de politiser les questions.

12. S'agissant de l'avenir d'ONU-Habitat, plusieurs représentants se sont félicités de l'évaluation factuelle et indépendante de l'organisation demandée dans le Nouveau Programme pour les villes. Un représentant a jugé que l'indépendance de l'évaluation était essentielle à l'exercice. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a fait valoir que la contribution du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, basé à Nairobi, devait être prise en compte, puisque le siège de l'organisation s'y trouvait. En outre, lorsqu'il examinait le programme de travail biennal de l'organisation, le Conseil d'administration devait veiller à ce que les intérêts et les priorités des pays en développement et des pays les moins avancés soient pleinement pris en considération. Un autre représentant a souligné que la demande faite dans le Nouveau Programme pour les villes à l'effet que les conclusions de l'évaluation s'accompagnent de recommandations visant à améliorer l'efficacité et l'efficience, la responsabilité et le contrôle d'ONU-Habitat venait à point nommé et revêtait une importance capitale pour améliorer la structure de gouvernance et l'assise financière du Programme. Des représentants d'organismes des Nations Unies ont mis en exergue les perspectives ouvertes par l'urbanisation durable, par exemple la création d'un marché, l'amélioration de la connectivité, la gestion des comportements à risques et des problèmes sociaux dans les implantations sauvages et la promotion de l'industrialisation inclusive.

13. Plusieurs représentants ont mis en avant le partenariat dont leurs pays bénéficient avec ONU-Habitat. S'agissant du futur rôle d'ONU-Habitat, plusieurs représentants ont exprimé des doutes

quant à l'attachement des parties prenantes aux objectifs de l'organisation et ont vivement engagé ONU-Habitat à faire des efforts concertés pour que l'organisation puisse jouer pleinement son rôle en promouvant le programme pour un développement urbain durable. Un représentant, soulignant qu'il fallait un engagement sans faille et une vision renouvelée, ont exhorté les Parties à faire davantage d'efforts pour appuyer ONU-Habitat au niveau ministériel. Un représentant a fait observer que l'évaluation de 2016 entreprise par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales avait été largement favorable, concluant qu'ONU-Habitat apportait un fort leadership au service d'une urbanisation durable, tout en faisant observer que la performance pouvait être renforcée et améliorée dans certains domaines. Il importait, à cet égard, que les prévisions budgétaires soient réalistes, afin de restaurer la confiance des donateurs. Un autre représentant a demandé à ONU-Habitat de faire preuve d'un fort leadership, d'une vision stratégique et d'un engagement constructif avec les États membres. Un autre représentant encore a dit qu'ONU-Habitat devait moderniser sa manière de penser et de travailler et être plus transparent et rendre compte de son action, comme on le lui avait demandé.

Annexe IV

Résumé du dialogue sur le thème spécial de la vingt-sixième session établi par le Président du Conseil d'administration

[À compléter]
